

Annexe 2

FORMULAIRE AIDE JURIDIQUE D'APPEL ET CASSATION

L'article 13.1 du règlement intérieur de SYNAP octroie une aide juridique d'appel et cassation à l'adhérent SYNAP sous condition d'un an d'ancienneté et d'une fois par année.

Ce formulaire devra être déposé et validé par le bureau national avant la procédure.

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Mail :
Numéro d'adhérent :	Signature adhérent :
Date :	

Vous avez gagné les prud'hommes mais l'entreprise porte l'affaire en appel ?	
Vous avez gagné le jugement en cour d'appel mais l'entreprise porte l'affaire en cassation ?	
Vous avez perdu les prud'hommes et souhaitez porter l'affaire devant la cour d'appel ?	
Vous avez perdu devant la cour d'appel et souhaitez porter l'affaire en cassation ?	
Vous avez gagné les prud'hommes mais n'êtes pas satisfait du résultat et souhaitez aller en appel ?	

Avez-vous une protection juridique d'État ou d'assurance qui pourrait couvrir en totalité ou en partie les frais ?	OUI		NON
---	------------	--	------------

Merci de joindre le jugement des prud'hommes et/ou de la cour d'appel.	
Merci de joindre toutes les pièces nouvelles que vous pourriez porter à l'affaire.	
Merci de joindre votre dernière fiche d'impôt sur le revenu.	
Merci de joindre les dossiers d'éventuelles protections juridiques.	

Expliquez nous, selon vous, quelle est la situation ?

CADRE RÉSERVÉ AU BUREAU

Acceptation de l'aide juridique d'appel et de cassation		Signature et cachet du bureau
Refus de l'aide juridique d'appel et de cassation		